PROCES VERBAL PROVISOIRE
Séance publique du conseil municipal du 30 septembre 2026

La séance est ouverte à 18h30
Convoqué le : 22 septembre 2026
Secrétaire de séance désigné : PANARIELLO Lauriana
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Ordre du jour :
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2026
- Vaucluse Ingénierie – Approbation des statuts modifiés
- Vaucluse Ingénierie – Convention modifiée
- Loyer boulangerie
- Aménités rurales – Reversement au Parc du Luberon
- Demande de subventions - Adaptation du groupe scolaire aux changements climatiques
- Soutien aux communes sinistrées
- CCAS - Aide pour le transport scolaire
- Aide au permis de construire
- Subvention à une association
- Informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

En ouvrant la séance, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir porter un point supplémentaire à l'ordre du jour- Il s'agit de l'achat des chèques cadeaux pour les agents de la collectivité, chèques distribués à la fin de l'année.
Le CM accepte à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance :
- Le maire propose de nommer : Mme Lauriana Panariello.

Le CM accepte à l'unanimité.
- Le maire propose de délivrer à chaque agent des chèques cadeaux de hauteur de 120 euros.

Le CM accepte à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2026.
Le Maire rappelle la requête des élus membres d'opposition en ce qui concerne la parution des PV de séance. Les projets paraitront désormais avec une mention « provisoire » afin de pouvoir diffuser l'information au plus tôt aux administrés et l'approbation sera faite dans le PV de la séance suivante. Le CM accepte à l'unanimité.

Vaucluse ingénierie
Cette agence technique créée par le département du Vaucluse, en assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2026 a apporté des modifications sur les statuts.
Elles portent sur 3 points :
- Le périmètre d'intervention de Vaucluse Ingénierie
- Le contenu des prestations de Vaucluse ingénierie
- L'appréciation du seuil d'intervention en voirie

Le CM accepte à l'unanimité.

Le maire expose que compte tenu de la modification des statuts, il est nécessaire de revoir la convention d'assistance en voirie. Elle est complétée par :

- Le rôle et les responsabilités des collectivités et des agences routières.
- Le seuil d'intervention des agences routières fixé à 200000 euros HT
- La prestation des agences routières sur les ouvrages d'art, limitée à des conseils de 1er niveau

Le CM accepte à l'unanimité.

Loyer Boulangerie

Le maire informe l'assemblée que la boulangerie va réouvrir prochainement mais que compte tenu des travaux qui ont dû être réalisés dans le bâtiment, il conviendrait d'accorder au nouveau boulanger une gratuité de loyer de 3 mois sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2026 afin d'aider à son installation.

Pour ce qui concerne l'occupation du domaine public, le maire explique que des négociations sont en cours pour en délimiter l'espace accordé au-delà de celui inclus dans le bail commercial.

A la question de Monsieur Tondut sur les modalités de la location, Guillaume Mazel intervient pour apporter des précisions sur les différentes formes de baux.

Le CM accepte à l'unanimité.

Aménités rurales :

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Grambois a perçu la somme de 17839 euros au titre de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, dotation attribuée aux communes adhérents à un Parc naturel. Considérant le rôle majeur du Parc du Luberon dans la protection de l'environnement et de la biodiversité et compte tenu que cette dotation a été négociée par les parcs pour les communes rurales, le maire propose de réserver au PNRL à sa demande la somme de 3567.80 euros soit 20% de la dotation.

M TONDUT indique que le parc du Luberon perçoit déjà une participation de la collectivité au titre de l'adhésion.

Voté à la majorité - 2 abstentions

Demande de subvention - Région

Le maire expose à l'assemblée qu'il devient nécessaire de réaliser les travaux dans les locaux du groupe scolaire afin de l'adapter au mieux aux effets du changement climatique. Il propose de déposer un dossier de demande de subventions auprès de la région pour l'installation de deux climatiseurs, (cantine et salle polyvalente), des brasseurs d'air dans chaque classe et brumisateurs à l'extérieur. La réalisation des travaux est prévue pour le printemps 2027.

M TONDUT propose de climatiser l'ensemble des bâtiments scolaires. Le Maire rappelle que les climatiseurs ne sont pas préconisés dans les salles de classes et que par ailleurs, il est important de diminuer l'impact sur la planète.

De plus, il est rappelé que d'un point de vue sanitaire, les climatiseurs peuvent être une source de pollution d'air intérieur ; les brasseurs d'air étant des ventilateurs, ils n'apportent pas de pollution.

Le CM accepte à l'unanimité.

Soutien aux communes sinistrées

Le maire fait un retour sur les grandes catastrophes de cet été, notamment les incendies survenus. L'association des maires de France a appelé les communes à se mobiliser pour soutenir les actions de la protection civile. Il propose de verser la somme de 1000 euros.

Le CM accepte à l'unanimité.

Aide au transport scolaire

Une famille a demandé au maire une aide financière pour le transport scolaire de son enfant, scolarisé à Aix en BTS. Le maire propose de verser 50% de la participation à la famille.

Le CM accepte à l'unanimité.

Aide au permis de conduire

Le maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi par 2 familles afin d'obtenir une aide pour le permis de conduire de leurs enfants. A ce titre il propose de verser à chacun la somme de 150 euros.
Le CM accepte à l'unanimité.

M TONDUT fait remarquer que l'ordre du jour annoncé prévoyait de voter sur la généralisation de l'aide au permis et pas de façon individuelle. Le débat reprend sur les conditions de cette aide
Le dossier n'étant pas suffisamment mature, le maire décide de continuer la réflexion sur cette proposition avant de la soumettre au conseil municipal.

Subvention à une association

Le maire indique qu'il serait souhaitable de créer un festival du cirque sur la commune, animation très fédératrice pour les familles et les enfants Il revient sur la manifestation du 18/09, place de l'église, organisée en collaboration avec l'association ZimZam. Cette activité a connu un franc succès et une très forte participation. Il propose, de ce fait, de verser une subvention de soutien de 300 € à cette association.
Le CM accepte à l'unanimité.

Informations diverses :

- Hangar du Jas de Bertet - Loué pour 2 activités - La commune va récupérer une partie du hangar pour le stationnement d'un véhicule ou deux
- Inauguration de l'atelier du grand Chêne - Forte participation.
- Travaux du pont des Faïsses - Démarrage des travaux début octobre, subventionnés à hauteur de 70 % - Remise en service prévue fin 2026, avec des conditions d'utilisation, notamment la limitation du tonnage des véhicules.
- Mme Andrieu prend la parole pour évoquer un problème de poubelles au Moulin du Pas. Le maire indique qu'il est intervenu à plusieurs reprises. Il rappelle qu'à sa demande, le lieu est équipé d'une caméra de vidéo protection depuis peu. Il demandera à CôtéLub de mettre une signalisation.
- Elle questionne également le maire sur les actions menées pour le transport des anciens et des personnes isolées. Le maire a évoqué au cours de la séance que la commune allait se doter à terme d'un minibus avec le soutien de CôtéLub.
- Mr TONDUT prend la parole pour évoquer les nuisances sonores provoquées par les chiens et les travaux le weekend. Il demande un rappel à la règle dans le prochain bulletin municipal. Le maire répond que c'est prévu. Pour ce qui est des chiens errants, le maire indique que la fourrière animale avec laquelle la commune à une convention est intervenue à plusieurs reprises mais les propriétaires n'ont rien mis en place pour éviter la divagation de leurs animaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30